

1231 le voyage du 7^e convoi de Paris à Marseille

Version 2 du 15 mai 2008

L'embarquement des colons à bord des 6 toues de Loire qui composent le convoi, va s'effectuer le jeudi 2 novembre 1848 dans la matinée, à Paris, sur le quai Saint Bernard près de Bercy. Cette fois ci, l'affluence des badauds venus assister au départ du 7^e convoi de colons pour le lieu dit Bou Fatis, rebaptisé Saint Louis, est encore plus considérable que pour ceux qui l'ont précédés. La Commission des Colonies Agricoles (CCA) au complet, des maires et adjoints des mairies de Paris assistent au départ.

Ce convoi était prévu à l'origine pour peupler la banlieue de Mostaganem mais une décision du ministre de la Guerre du 5 novembre l'a affecté au village de Saint Louis. A terre, une partie de la 3^e Légion accompagne le sieur Pujol, menuisier de son état, ancien lieutenant de le 8^e Compagnie, 1^{er} bataillon qui fait partie du convoi (NDLR : matricule 2074). C'est lui qui a été désigné comme porte drapeau de la colonie de Saint Louis, à créer près d'Oran. Le maire du 1^{er} arrondissement a fait apporter pour les colons de sa municipalité un ornement brodé placé à côté du drapeau.

Le Président de la CCA, le docteur Trélat, s'exprime et en est plusieurs fois empêché par des cris patriotiques. Le capitaine au 1^{er} Régiment de la Légion Etrangère Yerlès, commandant le convoi, ainsi que le porte drapeau Pujol, font aussi part de leurs sentiments. Un colon, ancien typographe, faisant partie du convoi, le sieur Leclerc (matricule 2158) chante pour l'assistance un air de sa composition (voir note A). L'abbé Buquet, vicaire général de Paris accompagné du curé de la paroisse de St Etienne du Mont, bénit le drapeau de la colonie et les bateaux.

La Commission et son président, des maires, des adjoints, le commandant du remorqueur le Neptune, le capitaine commandant le convoi, les officiers d'organisation et de santé du convoi, M de la Brosse et le docteur Mignot montent à bord de l'engin. Le départ s'effectue en direction de Corbeil, accompagné par la musique militaire.

Les 6 toues de Loire et le margouillat à bagages, tractés par le Neptune, remontent la Seine. Les colons sont ainsi amenés jusqu'à Port à l'Anglais. Là le remorqueur et les officiels reviennent sur Paris, tandis que les toues commencent à être tractées à force d'hommes. Pendant la manœuvre du retournement du Neptune, une barque, naviguant trop près du remorqueur chavire. 2 hommes et 2 femmes tombent à l'eau mais sont secourus et sauvés.

Le capitaine Yerlès commence alors à rédiger son rapport quotidien qu'il va adresser au président de la CCA, quoiqu'il arrive pendant le voyage par les canaux du centre de la France vers Chalon sur Saône, Lyon, Arles, Marseille. Voici son récit des événements à l'attention du docteur Trélat.

1) Rapport du 2 au 3 novembre 1848 / écrit le 3 novembre / devant Melun, 8 ½ heures du matin

Depuis Paris jusqu'à Corbeil où nous sommes arrivés à 9 ¼ heures, l'influence de curieux, des parents et amis n'a pas cessé. Des cris d'adieu et de « vive la République » ont été constamment échangés entre les populations et les colons. À Corbeil, j'ai renvoyé par la voie du chemin de fer les 5 gardiens de Paris qui nous ont été donnés par M. le président Trélat. Ils ont parfaitement rempli leur mission, très facile du reste car nous n'avons eu à réprimander aucun colon.

Quelques parents et amis des partants s'étaient glissés sur les bateaux. Ils ont participé à la première distribution d'aliments. Je les ai fait descendre à Corbeil. Nous avons fait un premier appel nominal, quelques absents ont été constatés mais la plupart étaient autorisés à nous rejoindre en route. Je suppose que les autres nous rejoindront pendant la nuit. Il n'y a que 3 colons dans ce cas. L'état sanitaire est satisfaisant à l'exception d'un enfant de 7 mois déjà malade depuis longtemps et déjà signalé à la commission par le docteur Mignot.

Aucun incident n'est arrivé. Je ne considère pas comme tel la chute sur le rivage du parent d'un colon et d'un des gardiens de Paris, le sieur Ripot, qui en ont été quittes pour une légère immersion. À Corbeil, nous avons éprouvé un retard d'une heure par suite de l'incurie des charretiers qui ont répondu fort insolemment à mes observations.

2) Rapport du 3 au 4 novembre / écrit le 4 novembre devant Nemours / 5 heures du soir

La nuit du 2 aux 3 s'est bien passée, aucun accident n'a troublé la tranquillité. État sanitaire parfait. Arrivé à Melun à 8 1/2 h du matin. Appel. Les manquants étaient rentrés, moins un qui doit nous rejoindre plus loin. Remis à la Gendarmerie 2 individus qui s'étaient glissés à bord sans leurs titres. Repas du matin, vivres abondants et de bonne qualité. La satisfaction est générale sur ce point. Corvée générale de propreté. J'ai fait acheter du chlorure de chaux pour désinfecter les dortoirs et les lieux d'aisance.

Arrivé au pont de Valvins à 4 heures du soir, j'ai détaché un colon pour aller acheter du lait pour les jeunes enfants. Obligé d'entrer dans la campagne, ce colon n'a pu nous rejoindre qu'à Saint Mamès, au moyen d'un bateau que j'avais requis à cet effet. Il a bien rempli sa mission. Passé devant Champagne, à 6 heures du soir, petit feu d'artifice et cris de « vivent les colons » partis de chez Monsieur Godard, maire de ce lieu. Les colons ayant appris le nom de ce citoyen ont répondu à cette bienveillante démonstration par des cris de « vive M. Godard, vivent les champenois ».

Entré dans le canal du Loing à 10 heures du soir, retard de 2 heures à Saint Mamès pour l'organisation des haleurs. Mauvaise volonté manifeste de leur part, quand on leur a annoncé qu'ils ne pouvaient conduire que jusqu'à Montargis, au lieu de Briare où ils voulaient aller. Je suis obligé d'employer la menace pour les faire mettre en route. J'ai reçu une dépêche du président Trélat en vertu de laquelle j'ai débarqué, avec l'autorisation de ses père et mère, le sieur GERARD François (matricule 1977). Il est emmené par sa future belle-mère.

Pluie battante et vent violent depuis notre arrivée à Saint Mamès à 1 heure du matin. Les haleurs refusent de marcher à cause du mauvais temps. Je réunis les brigadiers et je leur signifie au nom du gouvernement, l'ordre de marcher jour et nuit, sans quoi je fais haler le convoi par les colons qui ne demandent pas mieux. Enfin moitié par persuasion, moitié par menace, ils se décident à continuer la route après une hésitation qui nous a causé un retard d'une heure et demie.

Le concours énergique de M. de la Brosse, officier d'administration et Mignot officier de santé, m'a été dans cette circonstance comme dans tous les détails du service, de la plus grande utilité. La mission la plus difficile est bien aisée à accomplir quand on a pour aides des officiers aussi instruits, aussi actifs et zélés que le sont ces messieurs.

Pendant la halte forcée que nous avons faite à Saint Mamès, beaucoup de colons se sont répandus dans les auberges, et l'insuffisance numérique de la Gendarmerie n'a pas permis de les en faire sortir. Plusieurs sont rentrés ivres. Il n'y a pourtant pas eu de désordres graves, mais un peu de mutinerie que nous avons pourtant pu comprimer.

PS : en passant devant les casernes de Melun, quelques bonnets rouges de notre convoi ont crié « vive la République démocratique et sociale, vivent Barbès et Raspail, nous les aurons ». Les Dragons se sont bornés à rire sans répondre. Nos socialistes ont éprouvé le même désappointement devant le pénitencier et généralement pendant toute la route. J'ai remarqué que ces cris étaient poussés que par une bien petite minorité de notre convoi, et qu'ils étaient généralement désapprouvés par la masse des colons.

3) Rapport du 4 au 5 novembre / écrit le 5 novembre, à Moranville, 1 heure du matin

Le temps est constamment mauvais dans la nuit du 4 au 5. Le vent est contraire, et à l'on marche difficilement, nous allons lentement. Arrivé à Nemours le 4 à 2 ½ heures du soir, beaucoup de colons sont ivres. Quelles gourmandes sont échangées entre eux à la suite de gros mots. Aidé de M. de la Brosse et Mignot et des colons raisonnables, je parviens quoique avec peine, à rétablir l'ordre.

Les repas ont lieu à 9 heures du matin et à 4 heures du soir. Les vivres sont toujours de bonne qualité et abondants, les cuisines bien tenues. Des corvées générales et particulières de propreté ont régulièrement lieu. Les chefs de bateau et de groupes s'acquittent parfaitement de leurs fonctions. Je n'ai qu'à me louer des services de M. Blon, représentant à bord la compagnie chargée des transports. Son activité, sa sollicitude ne laissent rien à désirer. C'est du reste à ce qu'il me semble un agent d'une probité éprouvée.

L'état sanitaire qui avait été satisfaisant jusqu'ici, commence à se ressentir de l'influence de la température qui nous empêche d'aérer suffisamment les bateaux, tenus presque constamment fermés à cause de la pluie qui ne cesse de tomber depuis Saint Mamès. 2 cas de variole discrète se sont déclarés parmi les enfants en dessous de 2 ans, quelques uns aussi sont atteints de dysenterie. Les enfants reconnus malades avant leur embarquement ne présentent que peu d'amélioration.

Un cas d'épilepsie a été reconnu par l'officier de santé dans la nuit du 3 aux 4, chez un colon de 30 à 35 ans déjà connu comme faible d'esprit dans la famille. Il a été mis à l'infirmerie du bord où les soins les plus empressés lui ont été administrés. Chaque jour depuis Saint Mamès l'agent de la compagnie a mis à la disposition du docteur de 25 à 30 litres de lait pour les enfants. Comme il est quelquefois impossible de s'en procurer, on y supplée au moyen d'œufs et de lait de poule. J'ai aussi autorisé l'officier d'administration à faire l'achat d'un peu de miel et de petites fioles pour préparer ses potions aux enfants malades.

4) Rapport du 5 au 6 novembre / commencé à Montargis à 10 heures du matin le 5 et terminé à Briare le 9 novembre.

La nuit du 5 au 6 a été très mauvaise, froide et neigeuse, les haleurs fatiguent beaucoup, la marche est pourtant poussée avec toute la rigueur possible. Ces haleurs sont bien difficiles à conduire. Je suis obligé de veiller la nuit pour les aiguillonner sans cesse. Même corvées de propreté que les jours précédents, alimentation aussi bonne et aussi abondante.

Même zèle, même activité de la part de M. de la Brosse, Mignot et Blon agent de la compagnie, même ardeur de la part des chefs de groupe et de bateau. Encore des colons ivres, encore quelles rixes mais légères et bien terminées grâce à l'intervention de la portion raisonnable des colons et des officiers de bord.

À 9 heures du matin, le premier bateau monté par l'Etat-major passe l'écluse de Bugey à environ 4 km de Montargis. A 10 heures nous entrons dans cette ville. M. le sous-préfet accueille le convoi avec la plus grande bienveillance, toute la population témoigne

la même sympathie aux colons. L'administration de l'hospice civil envoie quelques menus effets à l'usage des enfants en bas âge et quelques médicaments tels que tilleul, guimauve etc.

Le ravitaillement en vin a lieu, assisté de M de la Brosse et Mignot. Je constate la bonne qualité de la viande, du pain et du vin, tout le reste est aussi de qualité supérieure. J'allais clore ce rapport et ordonner le départ, quant à l'arrivée du 6° et dernier bateau à 11 ½ heures, on est venu me rendre compte d'un bien triste accident qui fera l'objet d'un rapport particulier. J'ai retardé pour un moment le départ de convoi qui ne s'est remis en marche qu'à midi pour Briare.

5) Lettre à Mr Trélat / écrite à Montargis le 5 novembre 1848

J'achevais de rédiger le rapport ci-joint, heureux de n'avoir à vous signaler aucun incident lorsqu'on est venu me rendre compte de l'événement malheureux que je vais vous rapporter. Arrivé à 9 heures à l'écluse de Bugey avant Montargis, j'ai demandé aux chefs de groupe de recommander aux colons de prendre des précautions pour embarquer et débarquer, et surtout pour leur interdire le passage d'une rive à l'autre par les marchepieds des pontons.

Malgré mes recommandations, le sieur DOUY Jean-Louis, âgé de 38 ans (matricule 2184), originaire du 6° arrondissement, a voulu passer par cette voie d'une rive à l'autre. Accroché dans son trajet par l'une des manivelles, le malheureux a perdu l'équilibre et est tombé sur les échelles de l'écluse, et la violence des flots l'a entraîné sous le bateau d'où il n'a pu être retiré qu'après 5 à 6 minutes d'immersion et dans un état d'asphyxie presque complet.

Les soins les plus intelligents et les plus empressés lui ont été immédiatement prodigués par M. Vannier médecin de l'administration du Canal du Loing qui se trouvait sur les lieux au moment du sinistre. M Goury, maître éclusier du lieu, dont on ne pouvait que louer la généreuse humanité, s'est empressé de mettre à la disposition du médecin, sa maison et tous les médicaments nécessaires.

Le maréchal des logis de Gendarmerie de Montargis a aussi prêté le concours le plus actif. Mais malgré ces soins, il n'a pu rappeler à la vie à l'infortuné DOUY, qui au moment de sa chute achevait à peine de déjeuner. Un procès-verbal circonstancié a été immédiatement dressé et envoyé au préfet de Montargis.

Aussitôt que j'ai eu communication de cet événement, 2 heures après, car mon bateau était le premier et celui dont il s'agit le dernier de convoi, je me suis rendu à Bugey d'où j'ai ramené à Montargis la veuve DOUY son fils âgé de 14 ans, le corps du défunt et 2 colons qui étaient restés de garde auprès de cette malheureuse famille.

Les bonnes soeurs de l'hospice ont accueilli charitablement la veuve lorsque M. le sous-préfet s'est empressé d'ordonner un service funèbre qui a eu lieu le lendemain 6 novembre à 9 heures du matin et auquel ont assisté avec lui, les conseillers de préfecture, les administrateurs et les soeurs de l'office, une députation de la Garde Nationale, des habitants, un piquet de Dragons de Gendarmerie, la veuve et le fils du décédé et les 2 colons que j'avais conservés à cet effet à Montargis comme délégué du détachement pour cette cérémonie.

Lorsque les colons ont appris avec quelle sollicitude fraternelle et touchante, les autorités et les habitants de Montargis avaient rendu les honneurs funèbres à leur malheureux camarade, quels soins avaient été prodigués à sa femme et à son fils, ils m'ont prié d'adresser en leur nom à la ville de Montargis, les remerciements les plus sincères en permettant que la première prière qu'ils élèveraient vers Dieu, dans l'église de Saint Louis d'Algérie, serait à l'intention de leur bons concitoyens, de leurs bienfaiteurs de Montargis.

La veuve DOUY m'a instamment prié de la laisser retourner à Paris. J'ai cru devoir accéder à sa demande. Le préfet à qui j'en ai référé et qui m'a approuvé, s'est chargé de lui faire faire le trajet avec son fils en voiture et aux frais de la commune. J'ai fait remettre à la veuve tous ses menus bagages. Quant aux gros, il a été impossible de les retirer du chaland, car ils occupent le fond. On ne pourra faire cette opération qu'à Chalon, et elle ne les aura donc par retour du bateau.

J'ai adressé au préfet de Montargis les pièces d'état civil du défunt, et il est convenu qu'il les remettra à la veuve. Soyez persuadé que cet incident que je déplore, ne peut être attribué qu'à l'imprudence de ce colon qui en été la victime et que j'ai de puis redoublé de précautions et de sévérité pour qu'elle ne se renouvelle pas.

P.-S. J'ai commencé ce rapport le 5 novembre mais il m'a été impossible de le terminer le même jour, en raison des courses qu'il m'a fallu faire pour régler et ordonner la cérémonie d'inhumation. C'est donc de Briare que j'ai l'honneur de vous adresser cette communication, le 6 novembre en soirée.

6) Rapport du 6 au 7 novembre / écrit le 6 novembre, 4 heures du soir

L'état de la température ne s'est pas amélioré, un vent violent et glacials accompagné de pluie nous a empêché de faire ouvrir les bateaux. On n'a pourtant pas négligé les soins de propreté et d'hygiène. Pendant le trajet fort lent des 7 écluses de Rognon, la

plupart des hommes sont sortis des bateaux et ont pris un exercice salutaire. A 7 ½ heures du matin, le 6, Madame la comtesse douairière de Neverlé, dont le petit-fils, Ernest de Coucy est brigadier au 1^o Chasseurs d'Afrique, a envoyé un don de 12 fromages, 1,5 kilos de tabac, 40 litres de lait, des noix et ses pommes qui ont été immédiatement distribués.

Arrivé à Briare à 9 heures du soir, les pilotes de la Loire n'ont pas voulu assurer la responsabilité du passage de ce fleuve, opération, présentée comme trop périlleuse pour la pratiquer de nuit. J'ai dû me rendre à leur avis, nous ne pourrions donc nous remettre en route que demain matin 7 novembre à 5 heures.

Encore quelques hommes ivres, quelques querelles et rixes entre colons, peu graves et vite réprimées. Toujours le même zèle et la même activité de la part des personnels de l'administration et de santé. L'état sanitaire qui est satisfaisant pour les adultes, donne des inquiétudes pour plusieurs petits enfants.

7) Rapport du 7 au 8 novembre 1848

Nous sommes entrés dans le canal latéral à la Loire à 5 heures du matin, le passage de la rivière a été effectué avec peine mais sans incident. Au visage de Néré, à 3 heures du soir, un de nos colons, coiffé d'un bonnet rouge a crié aux habitants rassemblés sur le pont « vive la république démocratique et sociale ». Les habitants ont répondu « ce cri là ne trouvera que peu d'écho ici ». En effet le silence le plus glacial a aussitôt régné chez eux.

À Saint Satur, le maire est venu offrir des haleurs de sa commune que nous ne pouvions accepter puisqu'à Briare, on nous en a donné qui doivent tenir jusqu'à Nevers. On craignait que ce refus ne produise une collision entre les haleurs des 2 communes. Cependant le maire a fait comprendre à ses administrés qu'il y avait malentendu pour cette fois, et nous avons poursuivi sans obstacle, bien qu'à vrai dire, on nous ait gratifiés de quelques cris de « à bas les colons ». C'était une petite vengeance qui s'explique facilement par la déception qu'ont éprouvé ces braves gens de Saint Satur.

Rien d'autre d'important, l'état sanitaire n'est satisfaisant. Nous avons fait faire une corvée générale de propreté, sabords ouverts, les colons mis à terre pour prendre l'exercice et qui s'en trouvent fort bien. Une dame charitable d'Anjou dont je regrette qu'on ait négligé de nous donner le nom, a donné du lait et des fruits. Quand je l'ai appris, le bateau était déjà bien loin. Les vivres sont toujours abondants et de bonne qualité.

On ne peut que donner des éloges à l'administration du bateau, toujours dignement représenté par M. Blond, son représentant à notre bord, M. Durfort de la Brosse officier d'administration et Mignot officier de santé n'ont pas manqué de zèle et d'activité. C'est à leur bienveillant concours actif que l'on doit l'état de parfaite harmonie qui règne dans le convoi.

8) Rapport du 8 au 9 novembre 1848 / écrit entre Nevers et Décize, le 9 novembre à 6 heures du matin.

La nuit du 7 aux 8 a été froide, dure et humide. La matinée plus belle, nous a permis de mettre à terre tous les colons, hommes femmes et enfants. Ils se sont promenés une grande partie de la journée sur les 2 rives du canal. La gaieté et la plus franche cordialité régnaient entre eux. Il n'y a pas eu la moindre altercation. Nous avons profité de cette promenade pour faire procéder à fond, à une corvée générale de propreté et de désinfection au chlore.

L'état sanitaire est toujours à peu près le même. Nous avons traversé le viaduc du Guétin à 9 ½ du soir. J'ai reçu une dépêche de M. le préfet de la Nièvre concernant l'emploi des bateliers sur le parcours du canal. Je n'y suis conformé. Je dois faire observer cependant que loin de prévenir les collisions entre bateliers, les mesures adoptées ont produit l'effet contraire. Ainsi chaque maire de commune riveraine a reçu notification de la dépêche ministérielle qui ne concerne que les communes de la Charité, Nevers et Decize.

Tous se sont empressés, de réunir le nombre de bateliers nécessaires aux convois dont ils ont attendu le passage pendant des journées entières. Leur mécontentement a violemment éclaté lorsqu'ils ont appris que le halage était exclusivement réservé par le préfet de la Nièvre aux bateliers de Briare jusqu'à Nevers et à ceux de Nevers jusqu'à Digoin.

Après avoir épuisé tous les moyens de conciliation, je n'ai pu leur faire lâcher nos bateaux qu'ils avaient arrêtés. Ce ne fut possible qu'en menaçant de faire agir nos colons et de repousser leur agression brutale par la force numérique dont je dispose. Ces scènes pénibles et fâcheuses dans laquelle j'ai poussé la patience et la prudence jusqu'aux dernières limites, ont chaque fois retardé notre marche d'une heure à une heure et demie.

Il serait facile d'en prévenir le retour pour les convois à venir en désignant à l'avance les lieux de relais, le nombre et la commune des haleurs à employer. Une fois prévenus, ceux de ces braves gens qui ne devraient pas être employés resteraient chez eux et le chef du convoi ne serait pas menacé comme je viens de le connaître devant Nevers, d'être appréhendé au corps et jeté à l'eau.

Nous sommes enfin partis à 2 ½ heures du matin de devant Nevers, où nous étions arrivés à une heure. Ici comme partout les

officiers du bord m'ont apporté le concours le plus énergique et le plus actif. Je n'y reçu aucune réclamation de la part des colons, tous sont contents et le service marche à merveille.

9) Lettre à Mr Trélat / 10 novembre 1848 / écrite à Digoin à 9 ½ heures du soir.

On m'a donné à l'instant un paquet de rapports que je croyais en votre possession les ayant envoyés à la poste de Briare, par un colon en qui je croyais pouvoir mettre ma confiance, et que j'avais institué mon secrétaire. Il paraît qu'il s'est enivré et qu'il avait oublié son paquet dans une auberge. Il n'a pas été m'en faire la confession, croyant sans doute l'avoir perdu.

Demain je m'assurerai de la chose. Je regrette infiniment ce contretemps qui vous a privé de renseignements en temps utile. Désormais je ferai moi-même mes commissions. Je n'ai pas le temps d'établir mon rapport aujourd'hui. Cependant tout va bien excepté la température froide et le vent violent qui retarde notre marche.

10) Rapport du 9 au 10 novembre / écrit sur le Canal du Centre, après Digoin le 10 à minuit

La température s'est encore abaissée. Le vent a augmenté de violence, pluie froide et glaciale par intervalles. Arrivés à Decize à 3 ½ heures. Nouvel collision entre les haleurs de Nevers et ceux de Decize. La Gendarmerie composée d'un maréchal des logis et d'un gendarme n'est intervenue que mollement ou pour mieux dire n'est pas du tout intervenue.

Je suis encore obligé de me colleter avec les mutins qui se sont emparés de la conduite de mes bateaux. Forcé de faire une démonstration, j'ai feint d'appeler les colons à mon aide et les mutins lâchèrent prise, après m'avoir fait éprouver un retard de 1 heure 50.

Le nommé LECOMTE, marinier de Nevers est tombé dans le canal et s'est fait une forte entorse. Je l'ai fait transporter à l'hôpital de Decize. L'état sanitaire se maintient. Les corvées de propretés ont lieu avec tout le soin nécessaire, toujours accompagnées de désinfection au chlore.

Les distributions sont régulièrement faites, les vivres de bonne qualité. Aucune réclamation. J'ai fait distribuer du savon et de la potasse pour blanchir le linge de corps. On distribue tous les jours du lait ou à défaut du lait de poule, pour l'alimentation des jeunes enfants.

11) 11 novembre 1848 / lettre de M Germain, directeur des Affaires de l'Algérie au ministère de la Guerre à Trélat, président de la Commission des Colonies Agricoles.

Citoyen président, par lettre du 7 courant le préfet du Loiret m'apprend la mort du sieur DOUY, colon du 7e convoi, qui s'est noyé à 2 kms de Montargis le 5 de ce mois et il ajoute qu'il réclame des instructions relatives à la veuve et aux enfants du colon décédé, qui sont dans le moment, à l'hôpital de Montargis et sur les moyens qu'il convient d'employer pour leur retour à Paris. Je vous prie de bien vouloir me faire connaître ce qu'il y a de mieux à faire dans cette circonstance.

12) Rapport du 10 au 11 novembre / écrit sur le Canal du Centre devant Monceaux 11 novembre, 11 heures du soir.

Le temps froid et brumeux depuis quelques jours a tourné tout à fait à la neige. La campagne en est recouverte, et prend les 2 rives du canal. Ceci prive beaucoup de nos colons de leur promenade journalière. Cependant le moral n'en souffre pas, la fraternité règne dans le convoi, et fait suite à l'exaltation fébrile des premiers jours occasionnés et entretenus par la fréquence des cabarets, très courants sur la route que nous avons parcourue.

Arrivés à 9 heures à Digoin, j'y ai fait déposer le corps de Mélanie Virginie JEANSON (matricule 2144) née le 11 août 1848, décédée le 10 novembre à 7 heures du soir, par suite de dysenterie, maladie dont elle était atteinte avant le départ de Paris. L'hospice civil l'a reçue sans difficulté.

L'état sanitaire se maintient généralement bon. Il y a un peu de fatigue mais la gaieté parisienne parle. Le mauvais temps n'empêche pas les chansons. La propreté règne autant que possible, les mesures hygiéniques prescrites par l'officier de santé sont bien observées. Tout va pour le mieux.

PS : nous avons passé la Loire à 10 heures, et sommes entrés sans difficulté dans le Canal du Centre.

13) Rapport du 11 au 12 novembre / écrit le 12 novembre, sur le Canal du Centre, 7^e écluse, 8 heures du matin.

La journée a été encore plus rude et plus froide que les précédents. Cependant le moral n'en souffre pas. Nos colons commencent à s'habituer à ces variations de température. Les enfants sont moins heureux, ils souffrent, ceux en bas âge surtout d'être enfermés et de ne pouvoir jouer et respirer le grand air.

Aucun incident n'est survenu pendant des 24 heures. Les officiers de santé et d'administration redoublent de zèle pour maintenir la propreté et faire observer rigoureusement les mesures hygiéniques que réclame l'encombrement des bateaux. Je n'ai qu'à me louer de la sollicitude de M. Blon représentant de l'administration des transports. Il apporte dans ses rapports avec les colons toute la douceur, toute l'aménité désirable, et fait tout ce qui dépend de lui dans l'intérêt de leur bien-être. Aussi est-il généralement aimé et apprécié.

14) Rapport du 12 au 13 novembre / écrit de Chagny sur le Canal du Centre, le 12 novembre à 11 ½ heures du soir

Temps froid et dur, la neige a cessé de tomber mais la campagne et les rives du canal en sont couverts. Nous allons un peu plus vite. Le froid aiguillonne les haleurs. Nous espérons arriver à Chalon le 13 avant 10 heures du matin. Nos colons se sont promenés une grande partie de la journée. Je les ai engagé à faire prendre l'air à leurs enfants, et presque tous ont suivi mes conseils.

Décès à 10 ½ heures du matin de Joseph Auguste QUENTIN (matricule 2261) né à Paris le 11 août 1846, décédé à bord le 12 novembre 1848 par suite de résorption purulente, suite de scrofule. Les parents sont aussi scrofuleux. Cet enfant était atteint de cette affection avant le départ. Son corps, comme celui du précédent décédé, a été enseveli déceimment et sera déposé demain 13 à l'hospice de Chalon. Aucun autre incident n'est survenu.

À Saint Léger, nous avons encore failli avoir une collision, toujours au sujet des haleurs. L'autorité morale et surtout le bon sens de M l'adjoint au maire l'ont prévenue, nous sommes partis sans difficulté mais les habitants, sans doute pour se donner le plaisir d'une petite vengeance, n'ont pas répondu aux cris de « vive la République » poussés par nos colons. Toujours même zèle des officiers de bord, même gaieté de la part des colons.

PS: de Chalon, j'établirai le mouvement exact et les mutations de l'effectif depuis le départ de Paris. Il a été peu sensible.

15) Rapport du 13 au 15 novembre / écrit de Lyon le 15 novembre 1848 à une demi-heure avant l'embarquement pour Arles.

Arrivés à Chalon à 8 ½ heures du matin, M le sous Intendant militaire a retenu le convoi jusqu'au 14. Nous sommes partis à 5 ½ heures du matin sur 3 bateaux et arrivés à Lyon à peu d'intervalle les uns des autres, de 2 à 3 heures de l'après-midi. Le sous-intendant et les officiers municipaux nous attendaient sur le quai de Saône. Les billets de logements ont été distribués, les femmes, les enfants et quelques hommes ont été transportés à domicile dans des omnibus. Enfin tout le confort possible a été donné à nos colons.

Il n'y a eu aucun incident, ni à Chalon, ni à Lyon, ni pendant la route. On n'a fait aucune plainte à Chalon, contre les colons. Je n'en ai pas encore reçu à Lyon. Après la revue de départ, je rédigerai un rapport plus circonstancié. Pour le moment je suis comme les officiers adjoints sur les dents, et accablé de fatigue. Du reste tout notre monde se porte à merveille.

16) Rapport du 15 au 16 novembre / écrit le 16 novembre 1848, Arles, 8 heures du soir

Embarquement à Lyon à 8 heures, départ à 9 heures moins le quart. Il y a eu du retard. À cause d'un mot d'ordre donné trop tard, retardant l'embarquement sur le quai de Saône au lieu de celui du Rhône qui avait été indiqué la veille. J'ai été avec l'approbation du sous intendant, remettre à la police les sieurs BRUNET Jean Constant (matricule 2226) et BURET Charlemagne (matricule 2227), tous 2 verbalement accusés de vol par les autres colons, vol avec effraction commis dans la nuit du 14 au 15, à l'hôtel d'Orient où ils étaient logés avec une vingtaine de leurs camarades,

Une malle appartenant au maître d'hôtel du lieu a été fracturée, il en avait été soustrait de l'argent et des bijoux. Ces deux messieurs avaient en outre exigé qu'on leur donne à boire et à manger gratis et ils l'avaient obtenu par la menace. J'ai fait purger la dépense. Ils n'avaient point d'argent la veille et ils ont en trouvé le lendemain. L'un deux, BRUNET, a vociféré contre moi, assurant qu'il me couperait le cou. Ce sont, je crois, 2 garnements dont les colons sont généralement contents de se débarrasser (voir note B)

Arrivés à Valence, entre 2 et 3 heures après-midi, je voulais faire pousser jusqu'à Bourg Saint Andéol mais le patron du bateau a prétendu et affirmé qu'en raison de la faiblesse des eaux il y aurait danger et qu'il ne répondait de rien. J'ai dû me résoudre à un arrêt. Nos pauvres colons ont été fort mal accueillis à Valence. L'autorité municipale activité à qui j'ai demandé des logements m'a fait attendre jusqu'à 5 heures, et encore n'a-t-elle mis à ma disposition qu'un bâtiment, qui une fois fermée contenait à peine 400 places.

Le préposé au lieu ne leur a donné que quelques bottes de paille, et les colons s'y sont logés. Mais indépendamment de l'insuffisance, ils s'y sont trouvés si mal que la plupart m'ont supplié de leur permettre de se loger à leurs frais. J'ai cru devoir y consentir. Les plus nécessiteux, et ils étaient nombreux, ont dormi à bord.

Je les ai fait arranger du mieux que j'ai pu. Cependant ils ont passé une assez mauvaise nuit car le froid est extrêmement

rigoureux. J'ai dormi à bord avec mes officiers. Les habitants de Valence n'ont, pour la plupart, montré aucune pitié pour les malheureux qui leur demandaient l'asile en payant.

On est aussi fort mal à bord des bateaux à vapeur de la Saône et du Rhône. Les patrons, et généralement tout le personnel sont des gens grossiers et manquant totalement d'humanité. Les colons ne sont à leurs yeux que du bétail d'un transport difficile. J'ai à plusieurs reprises été obligé de me fâcher pour obtenir qu'on laisse jouir d'un fourneau dans la cuisine, des mères surchargées d'enfants auxquels il fallait préparer un peu de bouillie ou faire chauffer du lait.

Les officiers n'ont pas été mieux traités. Je reviendrai du reste sur cet article dans un rapport général. Ces choses sont tristes à dire mais ne sont malheureusement que trop réelles, et nos colons en éprouvent trop de ressentiment pour que je les passe sous silence.

Partis de Valence ce matin à 7 heures moins le quart, par un froid rigoureux. Les femmes les enfants en souffrent beaucoup. Arrivés à 3 heures et ¼ de l'après-midi. Parfaitement reçu par M. le préfet, le sous intendant militaire et le commissaire de police. Tout a été préparé à l'avance pour le logement et la nourriture.

Cette bienveillante sollicitude a produit le meilleur effet sur nos colons encore affectés de l'accueil dédaigneux qu'on leur a fait à Valence. À 5 heures du soir tout notre monde était convenablement logé chez l'habitant. Je viens de parcourir la ville avec M. de la Brosse et Mignot et nous avons trouvé partout le calme le plus parfait.

J'aurais, je l'espère, le plaisir de constater dans mon rapport de demain la satisfaction réciproque des habitants et des colons. Nous venons aussi de la manutention où nous avons trouvé tout préparés, le pain et les vivres qui doivent être distribués demain. Le tout est de qualité supérieure. Aucun incident n'est survenu. Il y a un peu de fatigue physique. Mais le moral est toujours bon et l'état sanitaire satisfaisant.

P.-S. nous partirons demain, pour Marseille à 5 ½ heures du matin.

17) Rapport du 17 au 19 novembre 1848 / écrit de Marseille le 19 novembre à 8 heures du matin

Partis d'Arles à 9 ½ heures du matin, vivres, pain, vin et viande ont été distribués pour la demi-journée avant le départ. Il a aussi été donné du lait aux petits enfants. Arrivés à Marseille à midi et demie, le détachement a été immédiatement conduit à bord du Labrador. Les bagages ne sont arrivés que le 18 et en fort mauvais état.

On a achevé ce matin 19 de les monter à bord. L'appel a été fait hier à 1 heure, quelques colons manquaient mais nous allons procéder à un nouvel appel des absents, afin d'arrêter notre état de filiation. Il sera dressé un état des absents.

La femme FUSILLIER est heureusement accouchée à bord, le 18 à 10 heures du soir, d'un enfant de sexe masculin, très fort et bien portant. Rien d'autre de nouveau, nous ne savons pas au juste à quelle heure se fera notre mise à la mer. Je suis atteint depuis hier d'une ophtalmie très grave qui me prive de l'usage de l'oeil droit, et le gauche ne vaut guère mieux. .

Notes dans le texte

(A) Le 15 décembre 1848 le secrétaire de la Commission des Colonies Agricoles, le sieur Caillé, demandera au Ministre Lamoricière de prélever sur le crédit de 5 MF voté par l'Assemblée Nationale, une somme de 50 F pour M. Marie Leclerc « compositeur et imprimeur, qui a fait une chanson très remarquable en l'honneur des Colonies agricoles. Cette somme serait destinée à indemniser Leclerc des frais de sa composition »

(B) Le 29 novembre 1848, le rapport du capitaine Yerlès sur le vol à l'hôtel d'Orient, quai de Bonne Rencontre à Lyon, parvient au Ministre via le sous intendant militaire local et la Direction des affaires de l'Algérie. La Direction signale au Ministre que « la rumeur générale accusait de ce vol 2 colons désignés ci-après, les sieurs Brunet et Brunel, et quelques indices donnant du poids à ces accusations furent ramassés et mis entre les mains de la police »

Le 21 décembre 1848, la même Direction informe de nouveau Lamoricière que les sieurs Brunet et Brunel qui avaient été remis entre les mains de la justice à Lyon pour vol, « ont été mis en liberté et dirigés sur l'Algérie après une comparution à l'audience du Petit Parquet, où il a été établi qu'ils n'étaient point coupables ».

Sources

Série F80 F1304

Chroniques du chapitre 6

Journaux de l'époque

Simone et Emile MARTIN LARRAS / les convois vers les colonies agricoles de l'Algérie

